

Echanges

Sabina Bartlova où l'art d'intensifier les relations franco-tchèques

Des grands-parents, certes francophones, une maman sociologue et un papa ingénieur « mais qui ne parlent pas du tout français », rien ne prédestinait Sabina Bartlova « à épouser » la langue de Molière. Et pourtant. « Après la révolution de velours, un vent de liberté a soufflé dans le pays, précise-t-elle. Quatre lycées français ont notamment ouvert leurs portes dans le pays. J'ai intégré celui de Brno, avant d'obtenir un doctorat de droit ». Et puis les sentiments s'en sont mêlés. Partageant sa vie depuis 7 ans avec un Lyonnais, « qui possède un cabinet de consulting », notre jeune femme blonde à la faconde slave décide de s'installer entre Rhône et Saône en août 2003. S'ensuit l'obtention d'un DEA de droit communautaire à l'université Jean Moulin Lyon 3, puis une formation à l'Ecole des Avocats. Le 13 janvier dernier, elle prête serment (promotion Jeanne Chauvin) et ô symbole, devient le 2 000^e avocat du barreau de Lyon. Droit commercial, droit des sociétés, et bien sûr le droit tchèque, cetteoureuse de la capitale des Gaules, « une superbe ville qui me fait un peu penser à Prague », glisse t-elle malicieusement, s'attache, depuis son entrée au sein du groupe Juris, Avocats et Partenaires, de mettre en place des passerelles entre son pays d'origine et son pays d'adop-

A 29 ans, Sabina Bartlova peut s'enorgueillir d'une double singularité : être le premier avocat d'origine tchèque inscrit au Barreau de Lyon mais plus symbolique, d'être le 2 000^e avocat inscrit. La jeune femme vient d'intégrer le Groupe Juris, Avocats et Partenaires, un cabinet dirigé par trois associés leaders : Maîtres Jean-Pierre Durand, Olivier Bouvard et Jacques Rondard.

tion. « Il y a de plus en plus d'échanges commerciaux entre les deux pays », assure t-elle.

Prochain objectif : s'inscrire au barreau... en République Tchèque !

Des propos corroborés par la récente étude publiée par la Mission Economique de Prague qui montre que les exportations françaises ont augmenté de 12 % en 2005, mais que les exportations tchèques ont progressé encore plus vite à + 55 %. L'hexagone est ainsi au septième rang des fournisseurs de la République Tchèque avec une part de marché de 4,5 %, toujours l'an dernier. Il est à noter que la structure des échanges commerciaux entre les deux pays est d'ailleurs très proche. La France exporte principalement des véhicules automobiles, des machines électriques, des préparations pharmaceutiques, et des équipements auto-

mobiles. La République Tchèque vend, quant à elle, essentiellement des équipements automobiles, des composants électriques, des automobiles ainsi que des moteurs électriques. Pour l'heure, Sabina Bartlova travaille sur plusieurs dossiers dont un s'avère un projet bien avancé : l'importation de vins tchèques, des vins blancs proches du riesling. On l'aura compris, entrée dans l'UE le 1^{er} mai 2004, la Tchèque offre d'innombrables opportunités. La petite sœur slovaque aussi, elle qui a déjà sollicité Sabina en vue d'éventuelles collaborations. « Nous parlons sensiblement la même langue, nous nous comprenons très bien », assure t-elle, avant de dévoiler ses projets à moyen terme. « Je souhaite m'inscrire au barreau tchèque, mais pour cela, je devrais passer un examen ». Pas de quoi effrayer cette jeune femme qui conçoit son avenir professionnel dans l'hexagone.

Christophe Magnette

Adrien-Charles Dana :
« le symbole de la puissance de notre barreau »

Le cap des 2 000 avocats aujourd'hui dépassé – 2 053 exactement – Adrien-Charles Dana est donc un bâtonnier heureux, lui qui se félicite de voir son barreau confirmer son statut de 1^{er} barreau de province derrière celui de Paris. « Nous avons atteint notre masse opérationnelle (sic), assure t-il, mais le succès amenant le succès, je peux vous assurer que nous n'allons pas nous arrêter là.

Pour preuve, notamment grâce à l'action de la Cibly, nous sommes sollicités par de nombreux pays comme la Chine, la Turquie, la Tunisie ou le Maroc en vue d'établir des jumelages ».

Une internationalisation que le bâtonnier voit donc d'un très bon œil, lui qui se plaît à rappeler que la dernière promotion comptait d'ailleurs cinq nationalités différentes. Quant à l'avenir, il l'appréhende avec sérénité.

« S'il y a trop d'avocats ? Tout dépend de la structure d'accueil économique, or il n'existe pas encore de réels problèmes. Je constate que très peu de jeunes confrères sont « bloqués » (sic).

D'autre part, je rappelle que l'an prochain sera une année blanche puisqu'il n'y aura pas de promotion, par conséquent, nous devons anticiper la demande de collaboration afin de faire face à ces deux années d'attente ».



De gauche à droite : M^{re} Jean-Pierre Durand et Sabina Bartlova, le Bâtonnier Adrien-Charles Dana, M^{re} Jean-Claude Brun, Olivier Bouvard, Jacques Rondard et Hubert Louis